

Les consignes de TRI

Les emballages en verre



Les emballages et les papiers

> Les emballages en plastique



> Les emballages en métal



> Les cartons et les briques alimentaires



> Les papiers



- **En vrac**, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique.
- **Inutile de laver les emballages**, il suffit de bien les vider (sauf les capsules de café).
- **Ne pas imbriquer les déchets entre eux**,
- **Ne pas déposer de gros cartons.**

Que faire de mes autres déchets ?

Les déchets végétaux...



A déposer dans le conteneur ou dans un sac en papier biodégradable ou en petits fagots (branchages)



...avec les déchets de cuisine



A déposer dans votre composteur. Pour obtenir un composteur, renseignements auprès de votre commune.



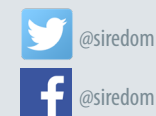
Ferrailles, gravats, meubles, appareils électriques, produits dangereux, gros cartons...



> Un RÉSEAU D'ÉCO-CENTRES (déchèteries) à votre service

En plus des 3 déchèteries de Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron, vous avez accès aux 24 éco-centres du Siredom. Contactez votre communauté de communes ou d'agglomération pour connaître les modalités d'accès. Pour obtenir les coordonnées, consulter les horaires d'ouverture et connaître tous les déchets acceptés > www.siredom.com

Pour retrouver toutes ces informations et en savoir + > www.siredom.com



Déchets - Énergie
Siredom
Environnement

En partenariat avec
CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.